Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.
Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

EIL MUNICIPAL du 4 OCTOBRE 2010

de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire de Marlieux, a pris les

1 – DROIT PREEMPTION URBAIN : le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la propriété appartenant à M. VENET André, située route de la Mitaine, cadastrée sous le numéro 1254 section A d'une superficie de 448 m2.

2 – RECEVEUR MUNICIPAL : Suite au départ à la retraite de Madame Annick DAUGEAT, receveur municipal à la Trésorerie de Villars les Dombes, le conseil municipal demande le concours de Monsieur David BISSON, nouveau receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/09/1983 ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 € à compter du 1er novembre 2010, date de son affectation à la Trésorerie de Villars les Dombes.

3 – DELIBERATION MODIFICATIVE : le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative à effectuer sur le budget principal 2010 concernant l'intégration du résultat excédentaire du budget SPANC de l'année 2009 soit 375 euros à inscrire en dépenses imprévues c/022 et en recettes au c/002 de la section fonctionnement.

4 – ASSOCIATION PARENTS ELEVES COLLEGE LEON COMAS : le conseil municipal accepte de verser la subvention basée sur la somme de 8 euros par élève scolarisé à l'Association Parents Elèves du Collège Léon Comas à Villars les Dombes pour l'année scolaire 2010/2011, soit 312 euros (8 € X 39 élèves).Cette subvention ne grève en rien le budget communal sachant que la subvention versée autrefois par le SIVOM provenait de fonds versés par les communes au SIVOM. Il s'agit d'un transfert, la somme est versée maintenant directement par les communes à l'APE. Cette subvention sera inscrite chaque année sur le budget principal de la commune en fonction du nombre d'élèves de la commune.

5 – CCCD : - Modifications des statuts : le conseil municipal adopte la modification des statuts, proposée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Dombes lors de sa réunion du 23 septembre 2010 par l'arrêt de l'exploitation des services publics concernant la base de loisirs et le camping « Etang du Moulin » à Saint Paul de Varax, du volet tourisme de la compétence obligatoire « Développement économique ».

- ACHAT MATERIEL : Le conseil municipal accepte l'acquisition d'un aspirateur à feuilles marque MORGNIEUX 400MS appartenant à la Communauté de Communes Centre Dombes moyennant la somme de 2 200 euros.

- SPANC : Le conseil municipal prend connaissance de la compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui sera appliqué sur le territoire des communes adhérentes à la CCCD. Une personne sera embauchée pour un contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes, un contrôle de conception et de réalisation.

- DECHETTERIE : Le conseil municipal prend connaissance du projet de plan fourni par l'architecte concernant la future déchetterie de Villars les Dombes : au rez de chaussée 14 bennes, des locaux techniques et à l'étage les locaux administratifs de la CCCD.

- ORGANOM : le rapport d'activité 2009 est à disposition en mairie

- Rapport d'activités 2009 et compte administratif 2009 de la CCCD sont à disposition en mairie.

6 – DEVIS : le conseil municipal accepte les devis suivants :
- Achat de 3 extincteurs aux Ets DUMONT SECURITE à AMBERIEU EN BUGEY s'élevant à la somme de 316,53 euros hors taxes à répartir comme suit : 2 extincteurs au local technique et un extincteur à l'ancien local technique (suite à un vol) + 3 panneaux extincteurs 200 X 200.

Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.
Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

eux la Pape s'élevant à la somme de 729,03 euros hors taxes
'eau potable pour ajouter un compteur supplémentaire situé à
ement du logement c ommunal à l'étage.
sainissement dans le cadre de l'aménagement cœur de village – phase 3 il paraît nécessaire d'effectuer un diagnostic des conduites existantes en matière d'évacuation des eaux pluviales et assainissement (conduite laiterie et fossé Curtet) Après consultation auprès de trois bureaux d'études, le conseil municipal décide de retenir l'offre formulée par l'entreprise ADTEC à Bourg en Bresse pour un montant hors taxes de 5 390 euros hors taxes.et autorise le Maire à signer la commande des travaux avec l'entreprise retenue.
MARPA : le conseil municipal prend connaissance que l'appel d'offres pour le lancement des travaux doit se faire très prochainement. Le début des travaux est prévu en mars 2011 pour se terminer en juin 2012.

7 – REHABILITATION DES 3 LOGEMENTS COMMUNAUX : le conseil municipal prend connaissance de l'avancement des travaux sur les 3 logements. Une réunion de chantier a lieu tous les mardis matin, les travaux devraient être terminés au printemps.

8 – SCI DE MARLIEUX : le conseil municipal accepte la convention établie entre la SCI de Marlieux et la commune concernant la location d'une parcelle de terrain située sur la commune pour le droit d'usage d'un jardin familial (terrain divisé en parcelles, affectées par la collectivité territoriale ou par l'association de jardins familiaux à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial).

9 – QUESTIONS DIVERSES : le conseil municipal prend connaissance des diverses informations suivantes :
- ORGANOM : une visite du site de Vaux est prévue le 12 octobre avec les élus pour présenter les travaux réalisés qui seront terminés fin 2010.
- Effectifs scolaire : 157 élèves à la rentrée de septembre (88 élémentaires – 69 maternelles)
- Ecole Numérique Rurale : une réception aura lieu le 19 octobre à 18 h 30 à l'école sur le fonctionnement de cet équipement
- Entre Chasse et Pêche : le maire remercie les personnes qui ont participé à l'ouverture du débit de boissons qui s'est déroulé du 20 au 27 août. Un cahier des charges sur l'ensemble immobilier a été établi pour un programme général du projet ainsi qu'un règlement de consultation auprès de différents opérateurs.
- Commerce de la Boucherie : le conseil municipal est heureux d'apprendre la réouverture de ce commerce début Novembre par Monsieur et Madame REA.
- Station Epuration : suite au rejet de la demande de récusation de l'expert par le Tribunal administratif de Lyon, demandée par MSE à la suite de la première réunion d'expertise, M. STOECKEL reprend donc la procédure.
- Bois Mineur : un courrier a été adressé à la DDT suite à procès verbal
- Chemins : un devis a été demandé à l'entreprise RUDE pour la réfection des fossés
- Vœux de la municipalité fixés au dimanche 9 janvier à 10 h 30.